



SEVIGNE Industries
La Borie Sèche
12520 AGUESSAC

**Demande d'Autorisation
Environnementale Unique**
AU TITRE DE L'ARTICLE L.181-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION
D'UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE CALCAIRE
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT MOBILES
CARRIÈRE DE « INOS »
*COMMUNE DE MASSEGROS CAUSSES GORGES (48)***

**JUSTIFICATIFS DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS
APPLICABLES AUX ICPE (P.J. 77 – ETAPE 7)**

Dossier référencé 173/07/2018/48/ENV
Etabli pour le compte et sous la responsabilité de la société
SEVIGNE Industries par :

Phase EXAMEN
février 2022



PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL RELATIF À LA RUBRIQUE ICPE 2515 – ENREGISTREMENT (P.J. 77 – ETAPE 7)

Le tableau présenté en suivant reprend, sur la base du guide de justification pour la rubrique 2515, tous les articles de l'arrêté ministériel du 26/11/12 nécessitant justification. Soit une mention spécifique soit un renvoi aux paragraphes et pages concernés est alors effectué.

Ce guide prend le pas sur celui de la rubrique 2517 (également concernée car en enregistrement) compte-tenu des dispositions du décret du 22/10/18.

N°article	Désignation	Justification	Référence
3	Conformité de l'installation	Plans de l'installation – plan d'ensemble	PLAN D'ENSEMBLE (P.J. 48 CERFA)
		Dépôt de la demande de permis de construire Dépôt de la demande de défrichement Nature des puissances des installations	Sans objet Sans objet DESCRIPTION DU PROJET (4.1.1 à 4.1.3 et P.J. 46 CERFA – ETAPE 3)
		Description et modalités de valorisation des matériaux	
		Devenir et modalités de traçabilité des déchets de démolition ou de chantier...pour les demandes portant sur une durée de moins de 6 mois	Sans objet
4	Dossier de demande d'enregistrement et dossier d'exploitation	Contenu de ce dossier de demande d'autorisation environnementale unique	
5	Implantation	Le positionnement des installations de traitement est évolutif car il s'agit de matériel mobile intervenant par campagnes. Ces installations sont positionnées au plus près des fronts en cours d'exploitation.	
6 et 37	Transport et manutention	Mesures mises en œuvre pour réduire l'impact sur l'environnement des opérations de transport ou de manipulation des matériaux : - Circulation - Evols de poussières - Bruit - Vibrations - Emissions lumineuses Modalités d'approvisionnement et d'expédition des matériaux (itinéraires, horaires, matériels de transport utilisés, etc.)	§ H.X ETUDE D'IMPACT DESCRIPTION DU PROJET (4.1.1 à 4.1.3 et P.J. 46 CERFA)
7	Intégration dans le paysage	Descriptions des mesures prévues	§ H.X ETUDE D'IMPACT
8	Surveillance de l'installation	Description du système de surveillance Désignation et qualité des personnes concernées	DESCRIPTION DU PROJET (4.1.1 à 4.1.3 et P.J. 46 CERFA – ETAPE 3)
9	Propreté des locaux	Dispositions prévues	DSS
10	Localisation des risques	Recensement des parties de l'installation susceptibles d'être à l'origine d'un sinistre. Détermination de la nature des risques en fonction des produits et des quantités stockés. Plan général du site sur lequel sont reportées les différentes zones de danger correspondant à ces risques.	ETUDE DES DANGERS (P.J. 49 CERFA – ETAPE 7)
11	Etat des stocks et produits dangereux ou combustibles	Plan général des stockages	PLAN D'ENSEMBLE (P.J. 48 CERFA)
		Nature et quantité maximale des produits détenus	§ H.I ETUDE D'IMPACT
12	Connaissance des produits - étiquetage	Liste des produits dangereux et FDES	ETUDE DES DANGERS (P.J. 49 CERFA – ETAPE 7)
13	Tuyauteries	Plan des tuyauteries de fluides dangereux, insalubres ou de collecte d'effluents pollués ou susceptibles de l'être et matériaux constitutifs des canalisations. Périodicité des contrôles envisagée.	Sans objet
14	Résistance au feu	Plan détaillé des locaux à risque incendie et description des dispositions constructives de résistance au feu.	Sans objet
15	Accessibilité	Plan et note descriptive des dispositions d'accessibilité prévues.	ETUDE DES DANGERS (P.J. 49 CERFA – ETAPE 7)
16	Installations et équipements associés	Plan des installations.	PLAN D'ENSEMBLE (P.J. 48 CERFA)
		Schéma d'implantation des convoyeurs.	Equipements mobiles
		Entretien et nettoyage des installations, notamment par rapport à la question des	DSS

		poussières.	
17	Moyens de lutte contre l'incendie	Plan et note descriptive des dispositifs mis en place. Indiquer le type d'agent d'extinction prévu et la quantité – Plan des extincteurs. Justificatifs (débit, quantité d'eau disponibles et distances) attestant de la conformité et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie. Accord des services d'incendie et de secours si les moyens disponibles sont inférieurs à ceux énoncés à l'article 17.	ETUDE DES DANGERS (P.J. 49 CERFA – ETAPE 7)
18	Travaux	Consignes prévues. Procédures relatives à la délivrance des permis de travail et des permis de feu.	PAQ DSS
19	Consignes d'exploitation	Consignes d'exploitation existantes	DSS
20	Vérification périodique et maintenance des équipements	Matériels soumis à maintenance : - engins, - équipements mobiles.	PAQ
21 I et II	Rétentions	Schémas cotés et calculs des capacités de rétention des stockages de liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols.	Sans objet
21 III	Confinement	Schémas cotés et calculs des capacités de rétention des eaux d'extinction des aires et locaux de stockage ou de manipulation des adjuvants et des matières dangereuses.	1 cuve de 400 l en local atelier
22	Principes généraux sur l'eau	Absence de rejet direct en réseau hydrographique (infiltration diffuse).	Sans objet
23	Prélèvement d'eau	Plan d'implantation et note descriptive des forages et/ou prélèvements.	Sans objet
24	Ouvrages de prélèvement	Plan et dispositions prises pour l'installation et l'utilisation des ouvrages de prélèvement.	Sans objet
25	Forage	Plan d'implantation et note descriptive des forages et de leurs équipements. Article 26 (collecte des effluents) Plan des réseaux de collecte des effluents ; distinction des fossés des réseaux.	Sans objet
26	Collecte des effluents	Plan des réseaux de collecte des effluents ; distinction des fossés des réseaux de tuyauterie.	Sans objet
27	Points de rejet	Plan des points de rejets.	Sans objet
28	Points de prélèvement pour les contrôles	Plan comprenant la position des points de prélèvements.	Sans objet
29	Rejets des eaux pluviales	Indication du milieu dans lequel les eaux pluviales sont rejetées. Plan des réseaux et des dispositifs de traitement. Note justifiant leurs dimensionnements.	DESCRIPTION DU PROJET (4.1.1 à 4.1.3 et P.J. 46 CERFA – ETAPE 3) Infiltration carreau et fond de fosse
30	Eaux souterraines	Dispositions prévues pour la gestion de chaque type d'effluent. Informations hydrogéologiques sur l'existence et la vulnérabilité d'éventuelles nappes.	§ II.10 ETUDE D'IMPACT
31	VLE	Absence de rejet d'effluents	Sans objet
32	Débit, température et pH	Préciser le débit max. des rejets, la température de rejet, si le rejet se fait dans le milieu naturel ou en STEP. Note justifiant le respect du critère de rejet si rejet au milieu naturel.	Sans objet (infiltration diffuse)
33	VLE – milieu naturel	Absence de rejet au milieu naturel d'eaux pluviales polluées.	Sans objet
34	Raccordement à une station d'épuration	Absence de raccordement à une station d'épuration ou de rejet dans l'eau	
58	Emissions dans l'eau		
35	Installation de traitement et installation de pré-traitement des effluents	Description des installations de traitement et/ou des installations de pré-traitement et présentation du programme de surveillance des installations de traitement et /ou de pré-traitement. Eaux pluviales	Sans objet
36	Epanchage	Absence d'épandage	Sans objet
37	Principes généraux sur l'air	Plan et note descriptive des dispositions prises pour le captage des poussières et le stockage des produits pulvérulents.	Sans objet
38	Point de rejets	Absence de point de rejet canalisé. Mesures prises pour les émissions diffuses.	§ VIII.4.3 ETUDE D'IMPACT
39	Qualité de l'air	Plan des points de mesures. Nombre de points de mesure et conditions dans lesquelles les appareils de mesure sont installés et exploités afin d'assurer une surveillance de la qualité de l'air ou des retombées des poussières. Modalités d'obtention des informations relatives à la vitesse et la direction du vent.	2 plaquettes (limites nord-est et sud-est)
40, 41,42	VLE	Dispositions prévues. Plan repérant les sources d'émission de poussières diffuses (installations, pistes, stocks, convoyeur, lieux de chargement ou déchargement, etc....) - Toute la zone d'exploitation	§ VIII.4.3 ETUDE D'IMPACT
43	Emissions dans les sols	Absence de rejet direct dans le sol d'eaux pluviales polluées non traitées	Infiltration diffuse
44 à 52	Bruits et vibrations	Description des dispositions pour limiter le bruit et les vibrations. Description des modalités de surveillance et contrôle des niveaux de bruit émis par les installations et de l'évaluation de l'émergence.	§ VIII.7 ETUDE D'IMPACT
53 à 55	Déchets	Type, nature, quantité et mode de traitement hors site des déchets produits.	§ VIII.8 ETUDE D'IMPACT
56 à 59	Surveillance des émissions	Description du programme de surveillance mis en place.	§ VIII.11 ETUDE D'IMPACT

Tableau 1 : Justifications aux prescriptions de l'arrêté ministériel relatif à la rubrique ICPE 2515 – Enregistrement